Journée du Club Handi-Pacte sur le maintien dans l'emploi

Etablissement public - FIPHFP - 2017

Comment favoriser les échanges entre les acteurs RH impliqués sur la thématique du handicap au travail ? Découvrez les rencontres organisées dans le cadre du club Handi-Pacte.
Egalité - Diversité
La Réunion
Ministère des Solidarités et de la Santé

Description du projet

Près de 80 participants, professionnels issus des 3 fonctions publiques (référents handicap, DRH et gestionnaires RH, médecins de prévention, assistantes sociales, etc.) et partenaires de la mission Handi-Pacte, se sont retrouvés pour participer à cette rencontre organisée dans le cadre du Club Handi-Pacte. Une journée placée sous le signe de la convivialité, qui avait pour fil conducteur la présentation du guide sur le maintien dans l'emploi réalisé par la Mission Handi-Pacte.
Ce guide, fruit d'un travail collectif dans lequel se sont impliqués de nombreux acteurs de la fonction publique réunionnaise, propose une approche pratique du maintien dans l'emploi. Il rassemble notamment 21 fiches « bonne pratique », chacune composée d'un témoignage, de quelques conseils et de liens vers des d'autres ressources permettant d'approfondir la thématique.
L'accent a été mis sur l'attractivité et l'interactivité de ce support, avec des bandes-dessinées, des résumés de chapitre à écouter en version audio et un lien vers un court métrage retraçant le parcours d'un maintien dans l'emploi.
La matinée était organisée autour de 3 tables rondes, proposant des témoignages de différents acteurs en lien avec les thématiques du guide.La première avait pour thème « vos chiffres ont de la valeur ! » et portait sur les données et indicateurs pour piloter une politique de maintien dans l'emploi. Marie-Luce Hoareau, cheffe de projet handicap à la Région Réunion et Vanessa Darid, référente handicap au CHU, ont apporté leur témoignage sur le type de données qu'elles collectent, les procédures de travail qu'elles ont mises en place avec les autres services et la construction des outils de capitalisation.
La seconde table ronde portait sur la prévention des inaptitudes et la compensation du handicap. La thématique a été introduite par la projection du court métrage intitulé « Eulalie Vefour : histoire d'un maintien dans l'emploi ». Ce film, réalisé dans le cadre de l'élaboration du guide, présente le parcours de Mme Vefour, aide-soignante à l'hôpital Gabriel Martin, depuis la survenue de son handicap jusqu'à sa réaffectation sur un poste de secrétaire médicale. Un parcours long et difficile, au cours duquel elle a été accompagnée par le médecin du travail et la référente handicap de l'hôpital ainsi que par le SAMETH.
Quatre témoins sont ensuite intervenus pour présenter leur pratique en matière de compensation du handicap et de prévention des risques d'inaptitude : Mylène Atchama, référente emploi handicap au

Conseil Départemental et le Dr Stéphane Doray, médecin de prévention du Centre de Gestion affecté au Conseil Départemental, ont fait part de l'importance de la collaboration entre le médecin de prévention et le référent handicap dans le cadre du maintien dans l'emploi.

- **Un spectacle** de la Compagnie Danse en l'R intitulé « Ma Vie sans Bal » a été proposé aux participants. Un spectacle à la fois drôle et émouvant, qui nous confronte à nos propres représentations du handicap. Si l'entrée en scène de Wilson Payet a surpris et bouleversé plus d'un participant, la magie de la danse, la force des propos, la complicité et le sourire des danseurs ont vite pris de dessus et c'est sous des tonnerres d'applaudissements que le spectacle s'est terminé. Une belle illustration des propos tenus le matin même sur la stratégie de communication sur le handicap. Preuve est faite que le spectacle vivant est un outil de communication particulièrement efficace.
- **Un world café** permettant un temps d'échange créatif et dynamique pour que chacun puisse parler de ses pratiques. Le world café est une technique d'animation permettant notamment à un groupe d'échanger des idées et des pratiques en toute convivialité. Trois tours de discussion, autour des thématiques abordées le matin, ont été proposés. Entre chaque tour, les participants étaient invités à changer de table, selon un processus bien précis permettant de former à chaque fois des groupes différents. Le temps était un peu court mais les participants ont pu échanger sur quelques-unes des « bonnes pratiques » mise en œuvre dans leur organisation. Un premier recueil d'informations qui pourra permettre par la suite à la Mission Handi-Pacte d'actualiser le guide sur le maintien dans l'emploi en y incluant d'avantage de bonnes pratiques.
- **Un grand témoin** qui a marqué la journée : La Mission Handi-Pacte avait confié à Pierre Reynaud, responsable de la Céci-Base de Saint-Pierre et Président du comité Réunion de l'association Valentin Haüy, la difficile tâche d'être le grand témoin de la journée. Avec humour et réalisme, ses interventions ont permis à chacun de prendre du recul par rapport à la thématique et de ne jamais oublier que lorsqu'on parle de maintien dans l'emploi, on parle certes de femmes et d'hommes dont la vie personnelle et professionnelle se trouve parfois bouleversée par la situation de handicap, mais qu'on doit surtout parler de compétences.

Cliquez sur l'image pour regarder la vidéo



Objectifs et finalités

- Accompagner les trois fonctions publiques dans le déploiement, auprès de leurs équipes, de la politique publique d'emploi des personnes en situation de handicap.
- Renforcer les synergies entre les employeurs des trois fonctions publiques ;
- Proposer tout au long de l'année, des repères et des outils aux employeurs publics ;
- Capitaliser et communiquer sur les bonnes pratiques et les initiatives locales ;
- Déployer des projets innovants en matière d'insertion, de maintien, de formation et de sensibilisation.

Organisation d'une journée dédiée au handicap.
Réalisation d'un guide par des acteurs qui, au quotidien, doivent être force de proposition, faire preuve de créativité, travailler ensemble, pour trouver les solutions permettant à un agent de continuer à travailler malgré la situation de handicap ou le risque d’inaptitude.